



Conseil Municipal du 18/11/2019

Séance ordinaire

COMMUNE D'ARDON

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 novembre 2019, s'est réuni à la mairie d'ARDON en séance ordinaire, le 18 novembre 2019 à 20h30.

Membres présents : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE (Maire), Jean-Paul ROCHE (1^{er} adjoint), Guy LASNIER (2^e Adjoint), Véronique FAUVE (3^{ème} Adjointe), André RAIGNEAU (4^{ème} Adjoint), Jean-Claude DALLLOT, Sylviane CHEVRIER, Gaël VERRIER, Marc VILLAR, Nathalie FROUX et Marylène URBA-
NIAK.

Membres absents ayant donné pouvoir : Monique BILLOT ayant donné pouvoir à Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Anne REAU ayant donné pouvoir à Véronique FAUVE.

Membres absents : Michel TATIN et Odile KOPP-HABERT.

Début de séance : 20h35

Fin de séance : 23h00

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) : Sylviane CHEVRIER à L'UNANIMITÉ.

Approbation du PV du conseil du 14 octobre 2019 : Le PV est approuvé à l'UNANIMITE (abstentions de M. VILLAR et N. FROUX, absents au dernier conseil)

Ajout à l'ordre du jour : Un point sur la finalisation de l'implantation paysagère sur la RD168 Sud est ajouté à l'ordre du jour après avis favorable à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1 FINANCES

1.1.1 Demande de subvention au Département : projet terrain multisports

Délibération N° 2019-073

Rapporteurs : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

Madame le Maire informe que l'appel à projets d'intérêt communal pour 2020 du Département impose le dépôt des dossiers de demande d'aide avant le 6 décembre.

Le terrain multisports (city stade) a fait l'objet d'une consultation, dont l'analyse des offres reçues est en cours. Toutefois, une estimation de l'ordre de 80 000 € HT, incluant les travaux de terrassement et de préparation du terrain semble cohérente.

Le plan de financement prévisionnel proposé est donc le suivant :

Département 40%	32 000
CRST/Région 40%	32 000
Autofinancement 20%	<u>16 000</u>
TOTAL	80 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

APPROUVE le projet de terrain multisports

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès du Département et de la Région (CRST)

1.2 AFFAIRES GENERALES

1.2.1 Devise de la commune

Délibération N° 2019-074

Rapporteurs : Elisabeth BLACHAIS CATOIRE, Maire et Guy LASNIER, Adjoint

Madame le Maire et Monsieur LASNIER rappellent les trois devises retenues lors d'une première sélection :

1. « (Venant) du fond des âges, tourné vers le futur / l'avenir »
2. « Hors les murs, guidé par les étoiles (ou par la nature) »
3. « La clé protégée, le lion veille, les étoiles guident »

Après discussions, le conseil municipal opte pour la devise suivante :

« Du fond des âges, tourné vers l'avenir »

Il est précisé que cette devise ne fait pas l'objet d'un modèle déposé officiellement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

ADOpte la devise de la commune « Du fond des âges, tourné vers l'avenir »

1.2.2 Eclairage public Limère

Délibération N° 2019-075

Rapporteurs : Elisabeth BLACHAIS CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

Madame le Maire et Monsieur ROCHE informent le conseil que l'éclairage public alimenté par le poste situé allée de Limère alimente 57 lampadaires. Une étude de consommation menée par le prestataire

SPIE démontre que l'installation de platines électroniques bi-puissance permettant la réduction de consommation entre 22h et 6h représenterait une économie d'énergie de 14 000 KWh par an.

Avec un coût d'investissement de 7 786.20 € HT soit 9 343.44 € TTC, le matériel serait amorti en 4 années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, décide :

APPROUVE l'installation du dispositif présenté en vue de réduire les consommations d'énergie du poste concerné
AUTORISE le Maire à engager les travaux et signer le devis de la société SPIE

Monsieur VILLAR demande si un dispositif identique pourrait être mis en place le long de la RD168 car l'éclairage est très intense et ce, toute la nuit. L'éventualité de l'allumage d'un lampadaire sur deux est également évoquée.

Monsieur ROCHE rappelle que la décision d'allumage de tous les lampadaires pendant toute la nuit a été prise après discussions au sein du conseil municipal et sur les conseils de la gendarmerie, cet éclairage permettant de réduire les cambriolages. Par ailleurs, il faut distinguer deux types d'éclairage : les lampadaires avec LED, dont la consommation est tellement faible que l'installation d'un dispositif bi-puissance représenterait un investissement élevé pour de très faibles économies ; et les lampadaires déjà équipés de ce type de dispositif, pour lesquels la diminution d'intensité est peu visible de nuit, bien que l'économie soit réelle.

Monsieur ROCHE propose de mener une nouvelle réflexion sur l'éclairage public et de soumettre au conseil municipal de nouvelles solutions à débattre, d'autant que d'ici quelques mois le Département transfèrera à la commune l'éclairage public de l'avenue de la Pomme de Pin (près de 50 lampadaires).

1.2.3 Renouvellement du contrat SEGILOG pour la période 2020-2022

Délibération N° 2019-076

Rapporteur : Elysa BLACHAIS CATOIRE, Maire

Madame le Maire informe que le contrat actuel arrivant à terme, il convient de décider de son renouvellement :

MILORD est un logiciel métier de gestion comptable, gestion des ressources humaines, d'état civil de la mairie, de facturation (eau, périscolaire), etc. de la société SEGILOG.

La durée du contrat renouvelé est de 3 ans, à partir du 15 décembre 2019, pour un montant total de la prestation qui s'élève à 9 396 € TTC.

Le montant par année s'élève à 3 132 € TTC, décomposé comme suit :

- 2 818.80 € TTC pour la cession annuelle des droits d'utilisation. (2 656.80 € depuis 2016)
- 313.20 € TTC pour la maintenance et la formation annuelles. (295.20 € depuis 2016)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

DECIDE du renouvellement du contrat de trois ans avec la société SEGILOG pour l'utilisation du logiciel MILORD,

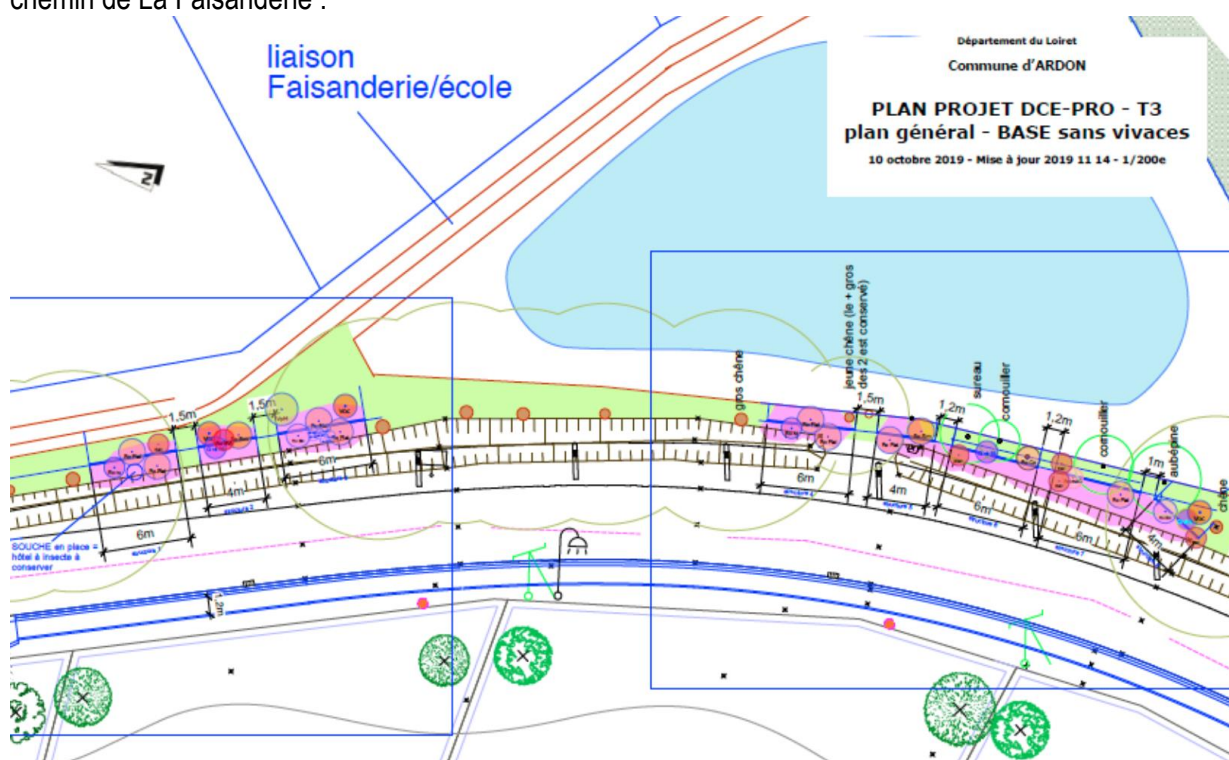
AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat.

1.2.4 Finalisation de l'implantation paysagère sur la RD168 Sud

Délibération N° 2019-077

Rapporteur : Elisabeth BLACHAIS CATOIRE, Maire

Madame le Maire rappelle que les travaux de la RD168 engagés cette année arrivent à leur terme. En phase de consultation, une partie de plantations avait été supprimée afin de réduire les coûts d'investissements. Toutefois, les subventions obtenues sur cette opération étant supérieures aux estimations initiales, il est proposé de compléter les plantations sur le côté Est au niveau du virage et jusqu'au chemin de La Faisanderie :



Une option avec des plantes vivaces en complément a été proposée par le maître d'œuvre, mais celle-ci n'est pas souhaitée pour le moment.

L'estimation de l'implantation proposée ci-dessus s'élève à 7 600 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

APPROUVE la finalisation de l'implantation paysagère sur la RD168 Sud,

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses dans la limite de l'estimation indiquée.

1.3 MARCHES PUBLICS

1.3.1 Renouvellement du marché de prestations de nettoyage des bâtiments

Délibération N° 2019-078

Rapporteur : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire informe le conseil que la situation pour le ménage et l'entretien des bâtiments avec la société DERICHEBOURG n'est actuellement pas satisfaisante.

La première année du contrat arrive à son terme et il est donc proposé de ne pas reconduire ce contrat et de relancer une nouvelle consultation, pour une période d'1 an, reconductible deux fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

AUTORISE Madame le Maire à dénoncer le contrat actuel

AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes d'engagement après avis de la CAO.

1.4 RESSOURCES HUMAINES

1.4.1 Adhésion à l'Amicale du personnel des Portes de Sologne

Délibération N° 2019-079

Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

Une amicale du personnel a été créée en 1989 sur la commune de La Ferté Saint-Aubin pour développer l'action sociale en direction des agents de la ville.

Dès la création de la Communauté de communes, l'action sociale de l'amicale a été étendue aux agents de la communauté de communes.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la ville de la Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes ont décidé d'adhérer au CNAS (Comité national d'action sociale). De fait, l'action de l'amicale s'est concentrée sur les animations collectives et les prestations complémentaires à celles du CNAS :

- ✓ Cohésion : Création et maintien d'un lien social entre salariés, en intégrant les retraités, par des animations diverses :
 - moments conviviaux d'échange
 - moments festifs pour ponctuer l'année (noël, rentrée scolaire, évènements sportifs internationaux...)
 - sorties thématiques
 - découverte de parcs d'attraction
 - participation à des évènements sportifs par équipe

- ✓ Soutien : des agents fragilisés par une situation difficile (décès, maladie grave) ; marque de

soutien moral, obsèques

- ✓ Complément des actions CNAS : assurer une billetterie
 - pour les organismes non référencés CNAS (CUBE notamment)
 - pour les agents non couverts par les actions CNAS (retraités)

Ces objectifs généraux étant partagés par l'ensemble des communes membres de la CC et par la CC elle-même, il est proposé d'élargir l'amicale à l'ensemble de leurs agents.

De nouveaux statuts ont ainsi été rédigés. Ils prévoient notamment que l' « Amicale du Personnel des Portes de Sologne » :

- a pour but d'instituer, en faveur du personnel communal (des 7 communes de la CCPS) et du personnel communautaire, diverses formes d'aides. Elle doit permettre au personnel de ces deux collectivités de mieux se connaître, de procéder à des échanges amicaux, de poursuivre un but d'organisation de loisirs ou de groupement d'achats. Elle devra également, dans la mesure de ses moyens et possibilités, apporter une aide morale aux événements de la vie.
- est financée essentiellement par des subventions des collectivités membres de l'association, fixées annuellement par délibération de chaque membre selon un montant unique défini par le conseil d'administration de l'amicale (35 € en 2020), par agent actif ou retraité (selon les dispositions indiquées au 4). Le nombre d'agents est constaté au 31 décembre de l'année qui précède celle du versement de la subvention, et c'est l'annexe au document budgétaire de chaque collectivité qui fait foi.

Les statuts prévoient aussi les modalités d'élection des membres et les modalités de fonctionnement des instances de l'association.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil municipal :

ADOpte les statuts de l' « Amicale du Personnel des Portes de Sologne ».

PREVOIT chaque année les crédits nécessaires au versement de la subvention.

NB : Arrivée de Gaël VERRIER à 21h35

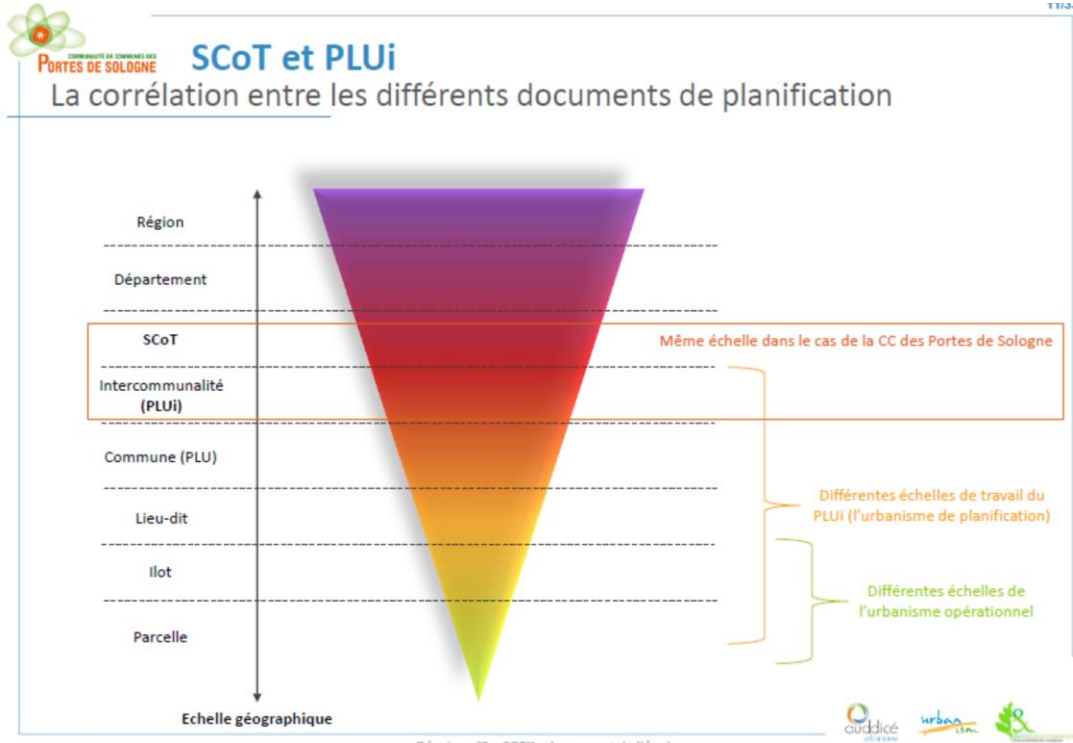
2. INFORMATIONS

◆ Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur ROCHE indique que le projet de SCoT a été arrêté en conseil communautaire le 15 octobre. La phase de consultation des personnes publiques associées a démarré pour 3 mois et la commune d'Ardon devra émettre un avis.

La commission urbanisme et environnement discutera ce projet en réunion le 25 novembre et proposera un avis lors du prochain conseil municipal.

Concernant le PLUi, le premier comité de pilotage s'est réuni et les études sont lancées. Il est important de comprendre à quel niveau des documents d'urbanisme s'insère le PLUi, exposé dans le schéma ci-dessous :



Le calendrier prévisionnel de l'élaboration de ce document est également présenté :



◆ **Demande des riverains du CV6 : pétition signée par tous les riverains**

Madame le Maire expose :

Le problème actuel est constitué de trois composantes :

1. Cette route communale est utilisée quotidiennement pour des circuits domicile-travail et retour.
1200 véhicules/jours recensés
+ clients des acteurs économiques (club équestre et chenil)
2. Largeur de route insuffisante.
3. Signalisation actuelle non respectée.



D'où une vitesse inappropriée des usagers

La sollicitation des riverains nous invite à prendre des décisions.

Celles-ci seront à prendre en fonction de 3 objectifs :

1. **Adapter** la circulation à cette voie communale
2. **Réduire** le risque d'accident, et donc la vitesse
3. **Améliorer** la sécurité des riverains, vélos, piétons et randonneurs

Un tour de table des conseillers municipaux permet à chacun de formuler son avis. Il ressort que la majorité est plutôt favorable à la mise en place de chicanes (comme celles de la Petite Mérie), à la mise en place d'un sens unique de préférence dans le sens Ardon vers Saint Cyr, et d'une signalisation au sol de chaque côté de la route pour délimiter la voirie. Après discussions, il s'avère que la fermeture de cette route serait dommageable pour de nombreux ardonnais qui l'empruntent pour se rendre à leur travail.

La méthodologie proposée est donc la suivante :

1. Solliciter CAP Loiret pour obtenir un avis technique sur les options et leurs impacts sur la circulation et la vie des riverains.
2. Solliciter l'AML sur les démarches à suivre (arrêté, publications, etc...)
3. Engager une concertation avec les riverains
4. Décider des mesures appropriées.

L'ensemble du conseil municipal approuve la méthodologie proposée ci-dessus.

◆ Réseau d'assainissement de l'ancienne allée de Limère

A l'occasion d'une astreinte pendant le week-end sur le réseau d'assainissement de l'ancienne allée de Limère, Madame le Maire a été informée par les services de la Métropole qu'une ancienne convention définit les responsabilités de chacun puisque le réseau appartient à la Métropole mais dessert des habitants d'Ardon.

Cette convention fera prochainement l'objet d'une nouvelle discussion avec la métropole afin d'envisager son actualisation.

◆ Pause méridienne : engagement d'un audit

Madame le Maire et Monsieur VERRIER informent les conseillers que la situation actuelle pose problème. Certains éléments « perturbateurs » ont déjà fait l'objet d'une exclusion temporaire pendant 2 jours. En effet, les insultes répétées et les violences physiques et verbales ont conduit Madame le Maire à engager un audit extérieur, afin d'analyser les comportements des enfants, les situations de travail et

les interactions agents/enfants. Le but de cet audit est de trouver des solutions adaptées et pérennes afin de retrouver la sérénité nécessaire au bon fonctionnement de la pause méridienne.

Les conclusions et recommandations seront communiquées avant les vacances de Noël.

Il faut noter que c'est la première année que le renouvellement des élèves représente un taux aussi important (près de 40%).

Il est précisé que certains élèves, malgré les premières sanctions prises à leur encontre, continuent de perturber leurs camarades. Une exclusion définitive est envisagée pour la première fois. Après discussion, le conseil municipal apporte son soutien au Maire si une telle sanction devait être prononcée.

Par ailleurs, les règlements intérieurs de l'accueil de loisirs et de la garderie doivent faire l'objet de différentes modifications, afin d'être adaptés aux nouvelles problématiques.

◆ **Projection CinéSologne**

Madame URBANIAK informe que la première projection, ayant servi de test, a été concluante. Quelques adaptations techniques s'avèrent nécessaires et sont en cours.

La prochaine projection aura lieu le 6 décembre à 20h00. Le film « Donne-moi des ailes » de Nicolas Vannier sera présenté.

Une projection du même film dans l'après-midi pour les élèves de l'école a été proposée à la directrice.

◆ **Antenne relais au lieu-dit Cartuzin**

L'antenne relais qui doit être implantée a fait l'objet d'un dossier, consultable en mairie. La mise en service de l'antenne est prévue en janvier 2020.

◆ **STEP**

Quelques photos de l'avancement du chantier sont présentées. Une visite sera proposée en janvier, lorsque les biodisques seront arrivés.



◆ Loi EGALIM

La loi EGALIM prévoit la mise en œuvre de menus végétariens de façon régulière (1 fois par semaine) dans les cantines scolaires.

Le conseil municipal ne souhaite pas une fréquence aussi importante, mais s'oriente plutôt à 1 à 2 fois par mois. Il est favorable au principe du menu végétarien, mais pas aux substituts (type steak de soja).

◆ Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT

Décisions	Objet	Montant TTC
2019-DDM041 du 17/10/19	Porte cabanon boulangerie : COLLIAUT	3 272.40
2019-DDM042 du 30/10/19	Audit cantine : PREMANYS	4 650.00
2019-DDM043 du 30/10/19	Haie charmilles : DUNOU	4 158.00
2019-DDM044 du 05/11/19	Curage fossés déchèterie : SERVA TP	4 602.00

◆ Agenda

Commission urbanisme/environnement	25 novembre
Commission finances	9 décembre
Conseils municipaux	16 décembre

	20 janvier 2020
	2 ou 9 mars 2020
Arbre de Noël élus/agents	19 décembre
Galette	15 janvier
Vœux du Maire	24 janvier

◆ Évènements à venir

Vide ta chambre	24 novembre
Plantation arbre école	25 novembre
Marché de Noël	7 décembre
Spectacle de Noël	15 décembre
Concert chorale Syntonie	15 décembre
Colis de Noël	14 et 18 décembre

Aucune autre question diverse n'étant abordée et l'ordre du jour étant désormais épuisé, Madame le Maire remercie le conseil et clôt la séance à 23h00.